
TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	V
AVANT-PROPOS	VII
INTRODUCTION	1
SECTION 1 CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU DROIT DU TRAVAIL	5
SECTION 2 L'ÉTAT ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL	15
A. Principes juridiques d'organisation du marché du travail	17
B. La politique de l'emploi	28
SECTION 3 SOURCES DU DROIT DU TRAVAIL	37
A. Sources étatiques	38
B. Sources non étatiques	51
SECTION 4 LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDICTIONNELLES	57
A. L'inspection du travail	57
B. Les juridictions du travail	59
PREMIÈRE PARTIE LES RELATIONS INDIVIDUELLES DE TRAVAIL	63
TITRE 1 LA FORMATION DU RAPPORT CONTRACTUEL	65
CHAPITRE 1 La qualification de contrat de travail	66

B. Notion de cause réelle et sérieuse de licenciement pour motif personnel	263
SECTION 3 LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE	272
A. Notion de licenciement pour motif économique	274
B. Les opérations de licenciement	281
CHAPITRE 2 Les autres modes de rupture du contrat de travail	302
SECTION 1 LES RUPTURES À L'INITIATIVE DU SALARIÉ:	302
A. La prise d'acte de la rupture du contrat	302
B. La résiliation judiciaire du contrat	306
C. La démission	307
SECTION 2 LES RUPTURES D'UN COMMUN ACCORD	308
A. La rupture conventionnelle du contrat	309
B. Les ruptures d'un commun accord dans le cadre d'un accord collectif	312
SECTION 3 LA RETRAITE	315
A. La mise à la retraite	315
B. Le départ à la retraite	317
DEUXIÈME PARTIE LES RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL	319
TITRE 1 LES CONFLITS COLLECTIFS DU TRAVAIL	327
CHAPITRE 1 Définition du droit de grève	329
SECTION 1 NOTION DE GRÈVE	329
A. L'objet de la grève	330
B. La forme de la grève	334
SECTION 2 CARACTÈRE INDIVIDUEL ET UNILATÉRAL DU DROIT DE GRÈVE	337
A. Caractère individuel	339
B. Caractère unilatéral	339
CHAPITRE 2 La grève dans le secteur privé	342
SECTION 1 LA PROTECTION DU DROIT DE GRÈVE	342
A. Suspension du contrat de travail	343

B. Réintégration du gréviste irrégulièrement licencié	344
C. Rémunération exceptionnelle	344
SECTION 2 LES RIPOSTES PATRONALES À LA GRÈVE	346
A. Mesures d'organisation	346
B. Mesures de rétorsion unilatérales	347
C. Action en justice	348
SECTION 3 L'OCCUPATION DES LIEUX DE TRAVAIL PAR LES GRÉVISTES	351
A. Occupation non illicite en elle-même	352
B. Procédure d'expulsion	353
CHAPITRE 3 La grève dans les services publics	355
SECTION 1 RÈGLES COMMUNES À TOUS LES SERVICES PUBLICS	356
A. Modalités du droit de grève	356
B. Dispositions relatives au salaire	357
C. Possibilité de réquisition	359
SECTION 2 RÈGLES SPÉCIFIQUES À CERTAINS SERVICES PUBLICS	362
A. Le pouvoir de réglementation	362
B. Les réglementations	362
TITRE 2 LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE	367
CHAPITRE 1 Les organisations syndicales de salariés	369
SECTION 1 LA LIBERTÉ SYNDICALE	374
A. Liberté syndicale positive	374
B. Liberté syndicale négative	375
SECTION 2 LE STATUT DES SYNDICATS	378
A. Objet des syndicats	378
B. Organisation des syndicats	379
C. Moyens des syndicats	381
SECTION 3 LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE	390
A. Les critères de la représentativité	391
B. Principe de concordance et fin de la présomption de représentativité	398
C. Procédures de reconnaissance de la représentativité	400

CHAPITRE 2 Les organisations professionnelles d'employeurs	402
SECTION 1 LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME	403
A. Intérêt de la notion de représentativité patronale	403
B. Limites de la représentativité patronale avant la réforme du 5 mars 2014	404
SECTION 2 LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOYEURS	405
A. Les critères de la représentativité patronale	405
B. La représentativité au niveau des branches et au niveau national et interprofessionnel	406
C. Le niveau national et multi-professionnel : nouveau niveau de représentativité	407
CHAPITRE 3 La mise en place des institutions représentatives du personnel	410
SECTION 1 LE CADRE DE MISE EN PLACE	413
A. L'établissement distinct	413
B. L'unité économique et sociale (UES)	415
C. Sort des institutions représentatives en cas de restructuration	419
SECTION 2 LES SEUILS DE MISE EN PLACE	419
SECTION 3 L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	422
A. Le déclenchement des élections	423
B. Le protocole d'accord préélectoral	424
C. L'électorat et l'éligibilité	425
D. Le scrutin	426
SECTION 4 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX	427
CHAPITRE 4 Les missions des représentants du personnel dans l'entreprise	430
SECTION 1 DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ET REPRÉSENTANTS SYNDICAUX	430
SECTION 2 LES MISSIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	431
A. Les missions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés	432

B. Les missions du CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés	435
SECTION 3 LES MISSIONS DU CONSEIL D'ENTREPRISE	464
SECTION 4 AUTRES REPRÉSENTANTS	468
A. Le comité de groupe	468
B. Institutions européennes de représentation des salariés	470
CHAPITRE 5 Le statut des représentants du personnel	475
SECTION 1 LES MOYENS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	475
A. La liberté de déplacement	475
B. Le crédit d'heures	477
C. Les moyens d'expression des représentants du personnel	481
SECTION 2 LE LICENCIEMENT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	482
A. L'autorisation administrative de licenciement	484
B. Les effets de la décision administrative sur le contrat	487
TITRE 3 LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL	493
CHAPITRE 1 Le régime général de la convention collective	499
SECTION 1 LA CONCLUSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE	506
A. Les parties signataires	506
B. Les conditions de forme	506
C. La nullité	509
SECTION 2 L'ARTICULATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LES AUTRES NORMES	512
A. L'articulation entre normes conventionnelles et normes étatiques	512
B. L'articulation des conventions collectives entre elles	518
SECTION 3 L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE	529
A. Champ d'application de la convention collective	529
B. Nature juridique de la convention collective	532
C. Effet réglementaire de la convention collective	534

SECTION 4 LA FIN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE	542
A. Convention à durée déterminée	542
B. Dénonciation de la convention à durée indéterminée	543
C. Mise en cause de la convention collective	546
SECTION 5 LA RÉVISION DE LA CONVENTION COLLECTIVE	549
A. Les règles applicables jusqu'à la loi du 8 août 2016	549
B. Les règles résultant de la loi du 8 août 2016	551
CHAPITRE 2 Les règles particulières à chaque catégorie de convention collective	553
SECTION 1 LES ACCORDS INTERPROFESSIONNELS	553
SECTION 2 LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE BRANCHE	556
A. Obligations de négocier	556
B. Conditions de validité	559
C. Extension et élargissement	561
SECTION 3 LES CONVENTIONS COLLECTIVES D'ENTREPRISE	564
A. Conditions de validité	564
B. Négociation obligatoire	573
SECTION 4 LES CONVENTIONS COLLECTIVES DE GROUPE	579
SECTION 5 LES ACCORDS INTERENTREPRISES	581
CONCLUSION	583
INDEX ALPHABÉTIQUE	585